

ANNEXE 2 - DENSITÉS MINIMALES POUR LES PLANTATIONS

Pour les plantations en plein, la densité minimum de plantation est fixée à :

Essences objectif	Densité à l'hectare d'essences objectif à la réception du chantier de plantation	Densité minimale d'essences objectif vivants à l'hectare à 5 ans
Hêtre Chênes (sessile, pédonculé, pubescent) Tous les résineux	1200 plants/ha (dont minimum 800 plants/ha d'essences objectif et comptabilisation du recru naturel des essences objectif)	900 tiges/ha d'essences objectif (avec comptabilisation possible des tiges issues du recru naturel des essences objectif)
Autres feuillus à densité non définitive, dont Erable - Chêne rouge - Merisier - Noyer - Sorbier - Tilleul - Châtaignier	800 plants/ha (dont minimum 600 plants/ha d'essences objectif et comptabilisation du recru naturel des essences objectif)	800 tiges/ha (avec comptabilisation possible des tiges issues du recru naturel des essences objectif)
Futaie de peupliers, noyers (installés à densité définitive)	150 plants/ha	130 tiges/ha

Il n'y a pas d'exigence particulière à 5 ans pour les essences d'accompagnement.

Pour les plantations d'enrichissement par placeaux, la densité minimum de plantation est fixée à :

Essences	Densité à l'hectare d'essences objectif à la réception du chantier de plantation	Densité minimale d'essences objectif vivants à l'hectare à 5 ans
Hêtre Chênes (sessile, pédonculé, pubescent) Tous les résineux	15 placeaux minimum/ha (densité locale de 800 plants/ha et surface minimale des placeaux de 2,5 ares).	900 tiges/ha (avec comptabilisation possible des tiges issues du recru naturel des essences objectif)
Autres feuillus à densité non définitive, dont Erable - Chêne rouge - Merisier - Noyer - Sorbier - Tilleul - Châtaignier	10 placeaux minimum/ha (densité locale de 800 plants/ha et surface minimale des placeaux de 2,5 ares).	800 tiges/ha (avec comptabilisation possible des tiges issues du recru naturel des essences objectif)

Il n'y a pas d'exigence particulière à 5 ans pour les essences d'accompagnement.